MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud

Décision n° 89234 du 11 décembre 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud

NOR : *INTJ1325420S*

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 85049 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325261S),

Décide :

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er janvier 2014 :

Prom, Michel	Nigend : 163 088	Numéro de livret de solde : 8 019 877

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er janvier 2014 :

Florentin, Michaël	Nigend : 201 807	Numéro de livret de solde : 8 054 242
Vidal, Alexandre	Nigend : 231 177	Numéro de livret de solde : 8 085 368

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 décembre 2013.

Le colonel, commandant en second
la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,
T. Cailloz